

Infolettre AMPEF

Élections CSFM

L'AMPEF a reçu des fonds de la MTS afin de promouvoir les élections de la CSFM. Vous avez peut-être entendu les annonces à Envol 91. Nous communiquons aussi avec des partenaires communautaires à ces fins.

L'AMPEF espère que les membres de la commission élus représenteront bien la diversité dans notre communauté et tiendront compte des besoins des élèves et de l'importance d'avoir des écoles qui sont des lieux sûrs.

Si vous connaissez des personnes qui seraient de bons candidats, s'il vous plaît, discutez de cette occasion avec elles et dirigez-les ici pour plus d'information : https://www.dsfm.mb.ca/A_propos_DSFM/elections_scolaires

Dates importantes pour les élections CSFM:

30 juin au 22 septembre : période de mise en candidature

28 octobre: jour du scrutin

L'AMPEF prévoit d'organiser des forums pour les candidats dans chaque région où des élections auront lieu; restez à l'affût des dates cet automne !

Contactez-nous!

Tél : (204) 470-9336

Courriel : presidence@ampef.mbteach.org

Instagram : [aefm.mbteach](https://www.instagram.com/aefm.mbteach)

Site Web : ampef.ca



AMPEF

ASSOCIATION MANITOBAINE
DU PERSONNEL ENSEIGNANT FRANCOPHONE

Mot de la présidence

En 2018, un comité de membres a entamé un projet pour changer le nom de l'AEFM. Il y avait plusieurs motivations pour ce projet qui a connu de nombreux obstacles au fil des huit dernières années. Après plusieurs consultations avec les membres et des changements auprès du comité, le 20 mai 2026, le changement de nom à l'Association manitobaine du personnel enseignant francophone fut officiel.

Maintenant, l'Association a un nom épicène qui est plus inclusif de la diversité des membres et qui nous distingue davantage des ÉFM et des employés en jeune enfance. Après avoir revu quelques ébauches du logo, nous sommes fiers d'avoir choisi un logo qui démontre l'aspect unique de notre association que nous comme provinciale, qui emploie les couleurs du drapeau de la francophonie internationale, et qui représentent les régions de notre Association.

Certes, il y aura une période de transition pendant laquelle vous allez possiblement voir l'ancien nom. Vous allez remarquer que plusieurs changements se sont déjà effectués, tels que l'adresse de notre site web ampef.ca et de certains courriels qui se terminent maintenant par @ampef.mbteach.org.

Pour conclure, l'AMPEF se réjouit d'annoncer prochainement la publication d'un document racontant l'histoire de l'AEFM : il sera constitué de témoignages de personnes qui ont contribué à son essor et à sa croissance depuis sa fondation en 1994.

Avec cela, je vous souhaite à tous une excellente saison estivale ! Au plaisir de vous revoir en automne.

Bien à vous,
Desirée

L'AMPEF tient à féliciter les membres qui nous quittent pour la retraite



Claudia Chabbert

Roland Deleurme

Jenny Erickson

Richard Fiola

Darlene Fournier

Lynne Gosselin-Perkins

Roxelle Gosselin

Denise Hein

Danielle Jamault

Lise Labossière-De-Graff

Paul Lachance

Suzanne Lepage

Giselle Luky

Kathy Marion

Brian Martel

Brigitte Perron Nordick

Rosalie Siba

Rosanne Toupin Ramlal

Carole Valois

Modifications à ADM-43

La DSFM vient d'effectuer des changements importants au document ADM-43. Nous vous conseillons très fortement de prendre connaissance de ces documents pour bien comprendre le contenu et les attentes de l'employeur :

https://cdns5-sharpschool.com/UserFiles/Servers/Server_178476/File/Documents/CSFM_directives/ADM-43%20Droits%20de%20la%20personne.pdf

https://cdns5-sharpschool.com/UserFiles/Servers/Server_178476/File/Documents/CSFM_directives/ADM-43a%20LD%20genre%20-%20élèves.pdf

https://cdns5-sharpschool.com/UserFiles/Servers/Server_178476/File/Documents/CSFM_directives/ADM-43b%20LD%20genre%20-%20personnel.pdf

 DSFM Division scolaire franco-manitobaine	ADM-43a – Lignes directrices Respect de l'identité de genre et de l'expression de genre – élèves
La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) assure l'épanouissement de chaque apprenant et apprenant dans une perspective d'inclusion et de respect au profit de la communauté franco-manitobaine d'aujourd'hui et de demain.	
PRINCIPES DIRECTEURS La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) a la responsabilité de faire en sorte que chaque élève évolue dans un milieu scolaire sûr, bienveillant, inclusif et respectueux, où l'on valorise la dignité de chaque personne ainsi que des comportements responsables. La DSFM veille à ce que tous les élèves, sans égard à leur identité de genre, à leur expression de genre ou à toute autre caractéristique protégée, se sentent en sécurité, accueillis et respectés dans ses écoles. Cette approche s'inscrit dans le cadre des obligations prévues au Code des droits de la personne du Manitoba et dans les ressources d'appui du ministère du Manitoba relatives au soutien des élèves transgenres ou d'une diversité de genres.	
DÉFINITIONS Identité de genre : Expérience intime et personnelle de son genre, sentiment profond d'être un homme ou une femme, ou d'appartenir entièrement à un autre genre. Le genre d'une personne correspond ou non au sexe assigné à sa naissance. Étant donné que l'identité de genre est interne, elle n'est pas nécessairement visible. (Égale Canada) Expression de genre : Façon dont une personne se présente et communique son identité de genre à la société par la tenue vestimentaire, le langage verbal et corporel, la coiffure, la voix ainsi que l'accentuation ou l'atténuation de traits corporels ou de comportements utilisés en public pour exprimer son genre – masculin, féminin ou autre. Les traits et les comportements associés à la masculinité et à la féminité sont propres à la culture et changent avec le temps. L'expression de genre n'est pas une indication de l'orientation sexuelle. (Égale Canada)	
OBJECTIF Les présentes lignes directrices visent à appuyer la directive administrative de la DSFM en matière de droits de la personne afin d'assurer un milieu d'apprentissage et de travail exempt de discrimination, notamment sur la base de l'identité de genre et de l'expression de genre. Elles visent également à soutenir les écoles dans la mise en œuvre de pratiques sécuritaires, cohérentes et respectueuses des droits, de la confidentialité et de la dignité des élèves.	
APPLICATION Les présentes lignes directrices s'appliquent : • à tous les employé(e)s, bénévoles et élu(e)s de la Commission scolaire franco-manitobaine de la DSFM; • à tous les élèves de la DSFM; • à toute situation survenant en dehors des heures de classe lorsque celle-ci a un impact sur le climat scolaire, la sécurité, le bien-être ou la participation de l'élève à la vie scolaire.	
Ces lignes directrices ont aussi pour objet de prévenir la discrimination, le harcèlement, l'intimidation et la cyberintimidation, et de promouvoir la reconnaissance de la diversité humaine dans les écoles de la DSFM. Elles reconnaissent qu'un milieu éducatif inclusif et affirmatif contribue au bien-être, à la persévérance et à la réussite des élèves.	
Lignes directrices - Respect de l'identité de genre et de l'expression de genre – élèves Page 1	